Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 354 Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Volontariat et Soutien par l'Art ;

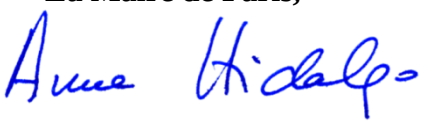
Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1e : Une subvention de 2.000 euros est attribuée au titre de ses activités parisiennes en 2019 à l'association Volontariat et Soutien par l'Art, 33 rue du Fer à Moulin, Hôpital La Collégiale Paris 75005. 2019-03436/ 30041.

Article 2 **:** Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO